

Délibérations du 21 février 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **vendredi 21 février 2025, 9h15**, salle du Conseil, bâtiment 1 (PDA)

Sous la présidence de **Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.**

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Donne les avis suivants :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 30

Étaient présent.es :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, François-David CAMPS, Salomé DEBOOS, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Idoli CASTRO, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMMÉ

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Maxime HERVÉ, Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIERDESVIGNES

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER

Usagers/ères : Tao MOUNIER, Philippe BISTON, Romain COUTURIER, Bérénice DONZE, Emilia GRUN, Célia PASCALE, Tom RIOUFOL, Sam TROUILLOUD, Célia SERIEYS, Clara SCHWARTZ, Ruben PEREIRA RIBEIRO, Alice POMES.

Représentés : Eva Marie GOEPFERT, Pascale COLLIOT, Sarah CORDONNIER

Invités : Reza HADJIKHANI, Amin GRAGUEB CHATTI, Julia BONACORSSI, Luc MERTZWEILER, Jonathan BEL, Emmanuel NAYA, Marie-Pascale HALARY

Invités permanents : Cathy LOBRY, Stéphanie PATFOORT, Marielle PIERRON, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX

AVIS

Campagne eCandidat : Calendriers dérogatoires capacités, critères et attendus

01 – Campagne eCandidat : Calendriers dérogatoires capacités, critères et attendus

Sont présentés en séance la suite des calendriers dérogatoires, ainsi que les capacités, critères et attendus pour la campagne eCandidat 2025-2026. Ces documents avaient été retirés du vote à la demande des élus lors de la CFVU du 17 janvier 2025 car certaines lignes étaient vides ou incomplètes. Ceux-ci ont depuis été complétés par les composantes.

Les calendriers dérogatoires eCandidat soumis au vote ce jour concernent l'UFR LANGUES, la Faculté de droit Julie Victoire Daubié, l'ICOM et l'UFR Temps et Territoires.

Les capacités, critères et attendus eCandidat se rapportent à la Faculté de droit Julie Victoire Daubié, l'ISPEF, l'UFR LANGUES, l'UFR LESLA, l'UFR SEG, l'UFR TT et l'Institut de Psychologie (Master 2 PSTO).

| | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|--|------|--------|------|------|
| Nombre de présents ou représentés : 30 Vote 01 – Avis favorable | 21 | 6 | 1 | 1 |

Liste EO/Motifs

02 – Liste EO/Motifs

Sont présentées en séance la liste consolidée des Enseignements d'ouverture (EO) et la liste des MOTIFS pour l'année 2025-2026, conformément à la note de cadrage qui avait été préalablement envoyée aux composantes.

Les enseignements d'ouverture « transition écologique » apparaissent en vert dans le document.

Ces deux listes ont fait l'objet d'un seul vote en séance et ont reçu un avis favorable.

| | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|--|------|--------|------|------|
| Nombre de présents ou représentés : 30 Vote 02 – Avis favorable | 24 | 2 | 3 | 1 |

Bilan d'exécution CVEC 2024

03 – Bilan d'exécution CVEC 2024

Est présenté en séance le bilan d'exécution de la CVEC pour l'année civile 2024. Conformément à l'article L. 841-5 du code de l'éducation, le produit de la CVEC doit permettre de financer des actions dont le but est de favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé.

Présentation du bilan par Cathy LOBRY, Directrice de la DVEC

Budget 2024

La recette 2024 s'est élevée à 1 889 374€. Les crédits inscrits au budget de la CVEC comprennent 79 % de crédits de personnel mettant en œuvre tous les projets liés à la vie étudiante (masse salariale des emplois étudiants, du service de santé étudiante, de la mission handicap, du pôle social de l'établissement, etc.), 17 % de fonctionnement et 4 % d'investissement. Les projets ont été financés à hauteur de 1 892 358 €.

L'établissement a fait le choix de structurer ses actions CVEC en sept catégories, dont voici la répartition : Prévention (364 173€), accès aux soins (3463 954€), accompagnement social (140 388€), pratique sportive (54 629€), art et culture (23 543€), accueil des étudiants (457 360€) et actions transverses (388 312€).

Exemples d'actions CVEC en 2024 :

Actions menées par le service vie étudiante

- Organisation de 10 sous-commissions Initiatives étudiantes, avec 74 projets associatifs ou individuels déposés (26 projets citoyenneté/société, 5 projets Culture scientifique et technique, 25 projets de culture artistique, 6 projets environnement/ humanitaire/ prévention, 9 kits de démarrage, 1 événement Forum des assos, 1 événement RAVE)
- Budget participatif : enveloppe de 30 000€ avec 86 contributions. 33 projets éligibles (dont distribution de culottes menstruelles, approvisionnement des distributeurs de protections menstruelles et contre les IST, création d'espaces verts, mise à disposition de micro-ondes et fontaines à eau sur les campus...)
- Financement d'autres actions : Convention avec le Secours Populaire, dispositif de lutte contre la précarité numérique, stands sur le Forum des assos, Cafés de la MDE.

Actions menées par le service culturel :

- Organisation du 5ème Concours interdisciplinaire d'Éloquence (avril 2024)
- Lyon 2 fait sa rentrée ! : Animations, spectacles, concerts en extérieur
- 7 Ateliers de pratiques culturelles animés par des artistes professionnels

Actions de prévention menées par le Service de santé étudiante :

- Santé mentale : Activité physique et santé mentale (Octobre 2024), Trouble du comportement alimentaire (permanences régulières), Gestion du stress (Octobre à décembre 2024), prévention du suicide (mars 2024, 100 participants), méditation pleine conscience, ateliers Fovéa, formation PSSM, art thérapie...
- Santé sexuelle : Sidaction (Décembre 2024)
- Autres actions : course solidaire "On se bouge contre le cancer" (avril 2024, 274 participants), Permanences médiatrices en santé et accès aux droits (avec la DRI, le CIEF et l'assistance sociale du SVE)

Actions menées par le SUAPS :

Financement par la CVEC de formations Premiers Secours (PSC1 pour 140 étudiants et PSE1 pour 10 étudiants) et de 3 sorties ski (avec une participation de 10€ par étudiant).

Des élus étudiants déplorent que la CVEC soit financée par les étudiants alors que cela représente une grosse somme pour certains d'entre eux. De plus, ils sont défavorables à ce que ce financement leur soit obligatoire lors de l'inscription, alors que tous les étudiants ne bénéficient pas des animations et ateliers mis en place avec le budget de la CVEC.

Réponse : Le sujet de la prise en charge de la CVEC par les étudiants fait débat depuis la création de cette taxe affectée. Il est cependant rappelé que les diverses actions menées par le service vie étudiante, le SSE, le service culturel et le SUAPS par exemple, sont bien ouvertes à l'ensemble des étudiantes et étudiants. De plus, le maintien d'un financement par les étudiants permet actuellement d'amplifier un grand nombre actions menées avant l'instauration de cette taxe et a également permis d'innover en proposant des dispositifs supplémentaires pour animer la vie sur nos campus et proposer des actions vie étudiante. La CVEC a véritablement eu un effet levier.

Les élus souhaitent également évoquer les difficultés de la mission handicap face à l'afflux des demandes. Il est relevé que certains étudiantes et étudiants se voient refuser des aménagements (tiers-temps) et se retrouvent en difficulté ou en échec dans leur poursuite d'étude.

Réponse : La mission handicap se retrouve en effet dans une situation d'afflux massif d'étudiantes et étudiants porteurs de handicap, cependant cette situation concerne également toutes les autres universités ainsi que la MADPH. Il serait nécessaire d'avoir des moyens supérieurs pour faire face à ces difficultés. En 2023, un poste de référent handicap a été créé pour consolider l'équipe, et les enveloppes dédiées à l'accompagnement des étudiants ont été amplifiées. Il demeure également des difficultés au sein des composantes dans la mise en œuvre d'un point de vue pédagogique, bien que les enseignants se montrent mobilisés pour adapter autant que possible l'accompagnement. La situation est suivie de près, mais l'établissement est également contraint en terme RH pour faire face.

| | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---|------|--------|------|------|
| <p>Nombre de présents ou représentés : 31</p> <p>Vote 03 – Avis favorable</p> | 25 | 0 | 6 | 0 |

Créations et modifications de maquettes

04 – Créations et modifications de maquettes

Sont présentées en CFVU les demandes de créations et de modifications de maquettes pour la rentrée 2025-2026. Les créations et modifications font l'objet de deux votes séparés.

Présentation de la création de maquette « Licences Lettres, Sciences du Langage et Arts », par Marie-Pascale HALARY, enseignante-chercheuse et responsable de formation

Il avait été relevé un problème d'attractivité des métiers littéraires à la sortie de la formation, cette dernière a donc été retravaillée pour offrir de nouvelles possibilités d'orientations professionnelles. Les licences sont repensées pour s'articuler autour d'un tronc commun très fort avec 3 parcours de spécialisation : lettres appliquées, lettres classiques et lettres modernes. Les 6 semestres de licence fonctionnent sur le même modèle, avec trois UE de fondamentaux : « lire et interpréter, « écrire et créer », « analyser et argumenter ».

Il y a ensuite deux volets pour le parcours de spécialisation : « mûrir son projet professionnel » et « construire son projet professionnel ». Le contenu des cours est repensé pour correspondre aux métiers visés (rédaction web, journalisme, métiers du livre et de l'édition...). Enfin, tous les étudiants seront amenés à travailler en cours sur un projet collectif aux trois années de licence : la création d'un magazine littéraire.

Présentation de la création de maquette du Master 1 et 2 Lettres MAESTRIA en alternance, par Emmanuel NAYA, enseignant-chercheur et responsable de formation

L'objectif est de mieux articuler les licences et masters en lettres appliquées et lettres modernes, mais également de permettre de mieux répondre aux besoins des professionnels dans le monde du travail. Le Master Maestria prépare donc les étudiantes et étudiants littéraires aux métiers de la rédaction professionnelle en se basant sur ce que recherche les entreprises. Le contenu du master se base sur 4 piliers : maîtrise de l'écriture littéraire, maîtrise de la création numérique, maîtrise des codes linguistiques, et conduite de projets.

Les élus souhaitent savoir comment trouver des enseignants suffisamment compétents sur les contenus spécifiques du master Maestria, par exemple en termes de création numérique et communication web.

Réponse des responsables de formation : *Nous sommes entrés en contact avec des professionnels (journalistes, rédacteurs...) pour les faire intervenir dans le cadre de la formation, et nous comptons également sur de jeunes collègues qui se forment avec le SPS sur ces questions. Pour l'instant, environ une dizaine d'enseignants sont intéressés pour se mobiliser sur le projet.*

Créations de maquette soumises au vote :

UFR ASSP

- DU Logement d'abord

ICOM

- Masters 1 et 2 Informatique en alternance (MALIA, CIM, BI&A, FA)

UFR LESLA

- Master 1 et 2 Lettres MAESTRIA en alternance
- Licences Lettres, Sciences du Langage et Arts

UFR TT

- Master 1 et 2 Tourisme en alternance
- Licence 2 et 3 Histoire de l'art et archéologie – Égyptologie
- Licence 2 et 3 Histoire de l'art et archéologie - Assyriologie

Modifications de maquette soumises au vote :

- DU Patrimoine et gestion durable (1ère et 2ème année)
- DUEF B1 (semestre 1 et 2)

- DUEF B2 (semestre 1)
- Licence 1 et licence 2 LLCER allemand lettre
- Licence 2 Économie gestion parcours international
- LP Technicien chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales (MAEP)
- Master 1 et 2 Gestion environnement SSE HDG
- Master 1 Informatique
- Master 1 et 2 justice, procès et procédures
- Master 1 LUCIDITE
- Master 1 Sciences cognitives
- Master 1 Sociologie SDO
- Master 2 Droit public action publique état Europe collectivités territoriales – ICLY
- Master Droit social ingénierie de la protection sociale
- Master Informatique ingénierie du jeu vidéo (GAMAGORA)

Les élus relèvent que certaines modifications peuvent parfois sortir de la note de cadrage à cause d'injonctions plurielles. Ils souhaiteraient plus de souplesse sur la méthodologie, les formulaires ayant compliqué les saisies.

Réponse de Reza HADJIKHANI, responsable du SAMS : *Nous devons effectivement repenser la méthodologie, cependant il faut noter que nous arrivons à la fin de l'accréditation en cours. Nous devons donc réduire drastiquement les modifications, sachant que les services travaillent déjà sur la nouvelle accréditation en parallèle. Cette année, nous avons choisi de proposer un nouvel outil qui permet de gérer la procédure dans son intégralité. Celui-ci est certes assez complexe, avec une base de données centralisée. L'objectif serait d'obtenir une version finalisée et améliorée dans un futur proche.*

| | Pour | Contre | Abst | NPPV |
|---|------|--------|------|------|
| Créations de maquette Nombre de présents ou représentés : 30 Vote 04 – Avis favorable | 25 | 0 | 5 | 0 |
| Modifications de maquette Nombre de présents ou représentés : 25 Vote 05 – Avis favorable | 25 | 0 | 0 | 0 |

Conventions

06– Conventions

Les conventions 06.01 - Licence Professionnelle mention Assurance Banque Finance et 06.02 - Master Monnaie, Banque, Finance, Assurance (partenaire Cap Compétences) ont été retirées à la demande de l'UFR SEG, pour cause d'anomalies dans les annexes financières.

Sont présentées au vote les conventions suivantes :

06.03 - Renouvellement convention de partenariat de formation - Licence Professionnelle Banque Assurance Finance (UFR : SEG / Partenaire : École Supérieure de la Banque)

La présente convention a pour objet l'organisation de la formation professionnelle par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, visant à la délivrance du diplôme de Licence professionnelle Banque Assurance Finance. Dans le cadre de ce partenariat avec l'École Supérieure de la Banque, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 41 940 euros pour l'année 2024-2025.

06.04 - Renouvellement convention de partenariat de formation - Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA)

(UFR : SEG / Partenaire : École Supérieure de la Banque)

Dans le respect de leurs attributions et compétences respectives, les parties ont décidé de coopérer dans le domaine de la formation professionnelle qualifiante en alternance au profit du secteur bancaire, par la mise en place d'un dispositif de formation par la voie de l'alternance, à savoir le Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) parcours chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial. Dans le cadre de la convention, l'Université Lumière Lyon 2 percevra 50 934 euros.

06.05 - Renouvellement convention de partenariat de formation - Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) en alternance *(UFR : SEG / Partenaire : École Supérieure de la Banque)*

La présente convention a pour objet la coopération de l'Université Lumière Lyon 2 et L'École supérieure de la banque dans le domaine de la formation professionnelle diplômante en alternance, visant à la délivrance du diplôme national du Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance (MBFA) en alternance, parcours Chargé d'affaires professionnel et Conseiller patrimonial. L'Université Lumière Lyon 2 facturera 64 566 euros à l'École supérieure de la banque.

06.06 - Avenant Demande d'accréditation pour une ou plusieurs langues pour un ou plusieurs niveaux supplémentaires *(UFR : Langues / Partenaires : Académie de Lyon)*

La convention entre l'Université Lumière Lyon 2, et l'Académie de Lyon, habilitée à délivrer le CLES-Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur. Le CLES apporte son concours à l'académie de Lyon pour l'organisation des épreuves du CLES FLE – Français Langue Étrangère pour les assistants de langue.

06.07 - Avenant à la convention de partenariat pédagogique - Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école *(UFR : CFMI / Partenaires : Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, Ville de Bourg-en-Bresse)*

Les collectivités accueillent pendant une année universitaire un étudiant de deuxième année du CFMI de l'Université Lumière Lyon 2. L'objectif des parties à la convention est de conjuguer leurs efforts dans un partenariat leur permettant de développer dans un cadre formel leur volonté d'œuvrer conjointement afin de promouvoir l'éducation artistique en milieu scolaire

Nombre de présents ou représentés : **24**
Vote 07 – Avis favorable

| Pour | Contre | Abst | NPPV |
|------|--------|------|------|
| 24 | 0 | 0 | 0 |

Fait à Lyon, le 21 février 2025

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation